Réseau de transport d'électricité

Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT « Concertation RP & RS perspective TURPE 4 »

Travaux sur les Réserves primaires et secondaires de fréquence en perspective de TURPE 4

Réunion du 29 juin 2011

Relevé de conclusions

Version définitive validée en séance le 8 septembre 2011

.

Département Mécanismes de Marché
Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - TSA 41000
92919 La Défense Cedex

www.rte-france.com

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

1. Participants

CNR : Christophe MONTBROUSSOUS

EDF : Pierre CASTAGNE, Guillaume GIROUX

E.ON France : Philippe GOUILLART

ERDF : Jacques MERLEY, Yves ZONTA

GDF-SUEZ : Serge CASSIN

POWEO : Michael SCHRAMEL

RTE : Emanuele COLOMBO, Philippe DI BONO, Jean-Victor ECK

2. Adoption du relevé de décisions de la réunion précédente

Le relevé de décisions a été adapté à la suite d'une remarque d'EDF, et adopté sous réserve de la transmission éventuelle de remarques par AIR LIQUIDE sous une semaine ; RTE mettra les relevés de conclusion validés à disposition sur le site du CURTE, dans un espace dédié au GT qui a été ouvert dans l'espace de la CAR, à l'adresse
https://wsshosting.global-sp.net/rte/curte/Pages%20techniques/CAR_GT_Concert_RP_RS_TURPE4.aspx

3. Méthode des producteurs de l'UFE pour l'évaluation du coût de fourniture des RP et RS

A la suite des discussions ayant eu lieu à la réunion précédente lors de la présentation de la méthode d'évaluation des coûts des producteurs de l'UFE[1], EDF présente le détail de la prise en compte des moyens hydrauliques stockables et des ENR dans la méthode, ainsi qu'un corps d'hypothèses numériques destiné à servir de base pour des simulations.

3.1 Présentation des producteurs de l'UFE sur la prise en compte de l'hydraulique stockable et des ENR

La présentation vise à démontrer que le fait de prendre en compte ou non les moyens hydrauliques stockables ainsi que les ENR dans le modèle est sans effet au 1er ordre sur le coût des SSY qu'on cherche à estimer.

[1] Pour rappel, cette méthode consiste à évaluer le coût des SSY par différence entre les coûts complets de deux parcs thermiques adaptés : l'un construit pour faire face à la consommation intérieure seule, l'autre pour faire face à cette consommation augmentée du besoin de SSY.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Selon les producteurs de l'UFE, ce résultat s'explique de la façon suivante :
- La prise en compte ou non des ENR dans ce modèle ne modifie pas le besoin en SSY adressé au reste du parc (puisque les ENR ne fournissent pas de RP et RS), dont le coût complet est donc le même.
- L'absence d'impact de la prise en compte ou non des moyens hydrauliques est liée à la définition du coût des SSY utilisée (différence des coûts complets associés à deux parc adaptés) La contribution de l'hydraulique aux SSY induit en effet une réduction du coût de la capacité thermique nécessaire pour satisfaire les SSY, mais aussi une réduction de l'économie de gestion sur le parc thermique par placement des SSY. Des simulations numériques plus détaillées ont été menées par ailleurs par EDF. Pour une analyse avec des parcs purement thermiques, leurs résultats sont identiques à ceux obtenus avec le modèle simplifié proposé. Pour des parcs mixtes, elles montrent que les deux effets antagonistes associés à la prise en compte de l'hydraulique se compensent : la variation du coût des SSY induite par la prise en compte des moyens hydrauliques reste négligeable devant le coût des SSY. Le coût des SSY associé à des parcs purement thermiques et celui obtenu avec des parcs mixtes restent donc très proches. Ces simulations ont été menées en cohérence avec les moyens existant au périmètre français, et en supposant une contribution de l'hydraulique stockable aux SSY à la hauteur des capacités de réglage exigées dans les arrêtés de 2008 (respectivement 2,5% et 4,5% pour la RP et la RS). Les hypothèses concernant la filière hydraulique sont normatives : toutes les filières hydrauliques participent à la RP sans perte de puissance (la CNR précise que ce n'est pas tout à fait exact pour le fil de l'eau géré en éclusée), et à la RS avec perte de puissance (désoptimisation du placement du stock) mais sans perte de productible.

3.2 Présentation des producteurs de l'UFE sur les hypothèses utilisables en entrée du modèle pour effectuer des simulations

Les producteurs de l'UFE présentent un jeu d'hypothèses de référence à utiliser en entrée du modèle. Ces hypothèses semblent pertinentes à tous les participants du GT. Les participants du GT s'accordent à dire que les simulations devront permettre d'effectuer des tests de sensibilité à différents paramètres (taux d'actualisation par exemple), ce qui permettra de mieux cerner le bien-fondé et les limites du modèle.

3.3 Discussions sur la pertinence du modèle

Les producteurs de l'UFE demandent à RTE son avis sur le modèle.

RTE apprécie les avantages de la simplicité de ce modèle, qui permettront notamment de le partager et ainsi à chaque participant de reproduire s'il le souhaite les exercices numériques qui seront menés.
La modélisation par parc adapté présente l'avantage de la clarté, et le raisonnement différentiel permet de capter l'effet de l'ajout des SSY sur la courbe de demande.
De même, il est très appréciable que les hypothèses envisagées soient toutes issues de sources publiques.

RTE propose de se rapprocher d'ici le prochain GT de son service R&D afin d'obtenir leur appréciation sur la méthode, et éventuellement de reproduire l'exercice numérique.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Selon RTE, il est en effet essentiel que l'approximation due à l'absence de prise en compte des moyens hydrauliques ne soit pas plus importante que l'effet que le modèle cherche à capter (les SSY représentent moins de 1% de la courbe de demande). RTE émet des réserves à propos de l'absence systématique d'effet de la prise en compte des moyens hydrauliques sur la modélisation. Sous les hypothèses prises par EDF, RTE ne conteste pas la validité des conclusions de l'étude quantitative présentée sur la compensation des deux effets antagonistes liés à la prise en compte de l'hydraulique.

Ceci rejoint la remarque d'ERDF, qui souligne que les hypothèses de cette simulation numérique sont assez conservatrices dans la mesure où une participation importante de l'hydraulique aux SSY serait envisageable avec un suréquipement en puissance ou une rénovation du contrôle commande permettant d'aller au-delà des capacités constructives envisagées.

4. Ordre du jour de la prochaine réunion (08/09/2011, 14h-17h)

EDF remarque qu'un benchmark d'ENTSO-E sur les tarifs de réseau est sorti récemment et suggère qu'une restitution par RTE en soit faite.

Rappel des 4 grands sujets qui seront examinés par le GT :

1. *La constitution des RP et RS : quel est le mécanisme le plus adapté, entre d'une part une constitution par appel d'offres et d'autre part l'application d'une règle de prescription ? Quels pré-requis pour s'assurer qu'il y ait dans tous les cas suffisamment de RP et RS à disposition du système ? Comment éviter l'exercice de pouvoir de marché ?*
2. *L'identification des acteurs : Qui sont les acteurs et parties prenantes ? Comment identifier leurs responsabilités et/ou la façon dont ils bénéficient du service ? Quels sont leurs leviers ?*
3. *La répercussion des coûts des RP et RS : Quels modes/clés de répartition déduire de l'identification des responsabilités et des bénéficiaires du service pour les coûts des RP/RS ?*
4. *Le dimensionnement des coûts de fourniture du service*

RTE apportera des éléments sur la question 2, et invite les autres acteurs à présenter des éléments sur les questions 1 et 2.

→ Les contributions prévues (à confirmer) sont les suivantes :
- Une présentation des producteurs de l'UFE sur les questions 1 et 4
- Une présentation de l'UNIDEN, d'ERDF et de RTE sur la question 2
- Une présentation par RTE du benchmark ENTSO-E des tarifs de réseau

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)